

MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES VÉHICULES MOTORISÉS

CS

TECHNICIEN EN PEINTURE AÉRONAUTIQUE EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Gaston Barré - 79000 NIORT
Tel : 05 49 24 70 64
Contact : Christophe Jolly - Animateur Pédagogique

LE MÉTIER

Le technicien en peinture aéronautique est chargé d'appliquer la peinture sur les pièces spécifiques de l'aéronautique dans le respect du cahier des charges, des normes et des exigences client.

Il exerce son métier sous l'autorité d'un chef d'équipe ou du responsable de l'entreprise. Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers des avions de ligne, des jets d'affaires, des avions de tourisme, des engins spatiaux, les ateliers de maintenance, les ateliers de peinture sous-traitant, ou les ateliers aéronautiques de l'État et les compagnies aériennes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Appliquer la peinture sur des pièces spécifiques et/ou des structures métalliques assemblées (par exemple un avion complet)
- Réaliser les contrôles et la maintenance des équipements et outillages
- Respecter les contrôles qualité.
- Appliquer les consignes d'hygiène et de sécurité spécifiques.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Peintre aéronautique.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un bac professionnel du domaine de l'aéronautique de préférence.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- 5 périodes de 3 à 4 semaines en centre de formation, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 16 semaines de 35h en centre de formation soit 560h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37923 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 28/07/2023

POURSUITE D'ÉTUDES

- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.
Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.
Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

